ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DE CUGY ET ENVIRONS

PREAVIS 10-2023

RAPPORT SUR LA GESTION ET LES COMPTES 2022

TABLE DES MATIERES

1 Organisation de l'association 5
1.1 Comité de direction 5
1.2 Conseil intercommunal 5
1.3 Conseil d'établissement 7
1.4 Autres groupes de travail 7
2 Administration générale 8
2.1 Convention Canton-ASICE 8
2.2 Gouvernance de l'ASICE 9
2.3 Personnel de l'ASICE 10
2.4 Site Internet et communication 11
3 Finances 13
3.1 Comptes 2022 - partie scolaire 13
3.2 Comptes 2022 - partie parascolaire 14
3.3 Situation des emprunts 14
4 Etablissement scolaire de Cugy et environs (EPS Cugy) 16
4.1 Effectif de l'établissement scolaire 16
4.2 Enclassement des élèves 17
4.3 Coordination ASICE – EPS Cugy 17
4.4 Prophylaxie et contrôles dentaires 17
4.5 Activités extrascolaires 18
5 Infrastructures scolaires 19
5.1 Infrastructures communales 19
5.2 Collège de La Combe 20
5.2.1 Equipement et entretien du collège de La Combe 21
5.2.2 Exploitation technique du collège de La Combe 21
5.2.3 Crise énergétique potentielle 2022-2023 22
5.2.4 Location des salles du collège de La Combe 22
5.3 Planification des infrastructures scolaires 23
5.3.1 Plan de développement Vision ASICE 2040 23
5.3.2 Projet d'extension du complexe scolaire du collège de La Combe 24

6 Transports scolaires 26
6.1 Optimisation des transports 27
6.2 Surveillance aux arrêts de bus et pédibus 28
7 Bibliothèque scolaire et intercommunale 29
7.1 Statistiques de prêts 29
7.2 Animations de la bibliothèque 30
7.3 Personnel de la bibliothèque 30
8 Accueil parascolaire 31
8.1 Cantines 31
8.2 Centre d'animation 32
8.3 Devoirs surveillés 33
9 Conclusions 34
10 Annexes 35
Annexe 1 : Composition du Conseil intercommunal 35
Annexe 2 : Composition du Conseil d'établissement 36
Annexe 3 : Effectif des élèves de l'établissement scolaire par niveau et lieu de résidence 36

ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DE CUGY ET ENVIRONS

RAPPORT DU COMITE DE DIRECTION AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SUR SA GESTION DURANT L'ANNEE 2022

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les délégué·e·s,

Se fondant sur les dispositions légales de l'article 125b de la Loi sur les Communes (LC du 28 février 1956), le Comité de direction de l'Association scolaire intercommunale de Cugy et environs a l'honneur de vous soumettre son rapport sur la gestion et les comptes pour l'année 2022.

1 ORGANISATION DE L'ASSOCIATION

1.1 COMITÉ DE DIRECTION

Durant l'année 2022, la composition du Comité de direction et sa répartition des tâches a été la suivante :

Composition du Comité de direction de l'ASICE

Bretigny	Roger AMMANN	Bibliothèque Parascolaire
Cugy	Frédérique ROTH	Direction Administration générale Finances Planification et développement
Morrens	Didier BEUCHAT	Transports Prévention et santé
Froideville	Jean-François THUILLARD	Bâtiments Espaces extérieurs Mobilier scolaire
-	Chantal BOVAY	Secrétariat général

Au total, le Comité de direction s'est réuni à 20 reprises durant l'année 2022. Il a traité de points divers et variés relevant des tâches qui lui sont déléguées par les communes membres, dont les principaux font l'objet de ce rapport.

La Directrice de l'établissement scolaire, en raison d'un planning chargé, n'a plus participé aux séances du Comité de direction depuis fin août 2022. Pour assurer une bonne coordination entre l'ASICE et l'EPS, des rencontres de travail régulières sont organisées entre les administrations respectives.

1.2 CONSEIL INTERCOMMUNAL

Selon les statuts de l'ASICE, le Conseil intercommunal est composé de cinq délégué·e·s de chacune des quatre communes membres, soit deux membres de la Municipalité et trois membres issu·e·s des Conseils communaux et généraux.

La composition nominative du Conseil intercommunal pour l'année 2022 est détaillée à l'annexe 1, alors que celles du bureau du Conseil intercommunal, de la Commission de gestion et de la Commission ad-hoc sont les suivantes :

Composition du bureau du Conseil intercommunal	
Président	Markus MOOSER
Vice-présidente	Sandra HULAAS
Secrétaire	Chantal BOVAY / Nathalie Lüthi (dès 01.09.2022)

Composition de la Commission de gestion	
Bretigny	Christophe PACCAUD
Cugy	Andreas ZAUGG / Laurent TRIBOLET (dès le 29.09.2022)
Froideville	Pascale BROUZE
Morrens	Sébastien CHERPIT

Composition de la Commission ad hoc	
Bretigny	Seema NEY
Cugy	Alain BUGNON / Patrick KUCERA (dès le 06.10.2022)
Froideville	Sylvie LEUTHOLD
Morrens	Tristan PIGUET

Au cours de l'année 2022, le Conseil intercommunal s'est réuni à trois reprises et s'est prononcé sur les sujets suivants :

- 31 mars 2022 :
  - Préavis n°04-2022 : Rapport sur la gestion et les comptes 2021 : **Adopté**

- 16 juin 2022 :
  - Présentation du fonctionnement de l'école vaudoise, des besoins actuels de l'EPS Cugy et des besoins administratifs de l'ASICE
  - Présentation du Plan de développement Vision ASICE 2040

- 29 septembre 2022 :
  - Préavis n°05-2022 – Réforme de la gouvernance de l'ASICE par la création d'un nouveau poste de direction et l'adaptation du système de rémunération des membres du Comité de direction : **Adopté**
  - Préavis n°06/2022 – Demande d'octroi d'un crédit de CHF 120'000.- pour l'uniformisation et la mise à niveau des moyens d'affichage numérique au collège de La Combe, selon les recommandations cantonales : **Adopté**
  - Préavis n°07-2022 – Budget scolaire 2023 : **Adopté**
  - Préavis n°08-2022 – Budget parascolaire 2023 : **Adopté**

1.3 CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Imposé par l'Article 31 de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO du 7 juin 2011), le Conseil d'établissement de l'ASICE est composé de seize membres, représentant à part égale quatre quarts : les communes, l'établissement scolaire, les parents et les organisations ou milieux concernés par la vie de l'école. Plateforme d'échange d'informations, il permet la collaboration entre les autorités locales, la population, les parents d'élèves et l'école.

Durant l'année 2022, le Conseil d'établissement s'est réuni à trois reprises, les 9 février, 13 avril et 14 septembre, avec des participant·e·s motivé·e·s et source de proposition. La composition du Conseil d'établissement pour la législature 2021-2026, dont le secrétariat a été assuré par Laurence Treuthardt, est présentée à l'annexe 2.

Plusieurs commisions dédiées à des thèmes spécifiques ont été mises en place pour traiter notamment de la création d'une nouvelle association des parents d'élèves pour l'EPS de Cugy et environs (APE Haut-Talent dont l'Assemble constitutive a eu lieu le 1e décembre grâce à l'implication du quart parents et d'un groupe de parents intéressés). Des projets tels que Ecole-Entreprise et Mon'Apprentissage ont été abordés, alors que des réflexions autour de la valorisation des canapés forestiers et de l'optimisation des procédures relatives aux courses d'école et aux camps ont été menées.

1.4 AUTRES GROUPES DE TRAVAIL

Certains membres du Comité de direction ont participé à des réflexions et projets en cours dans un cadre plus large que le périmètre de l'ASICE. Cela concerne plus précisément la plateforme régionale de soutien aux activités de jeunesse (PRéSAJ22) mise en place par l'Association de Développement Région Gros-de-Vaud (ARGdV), ainsi que la Commission Enfance et Jeunesse de l'Association Lausanne-Région.

Un sondage a ainsi permis de dresser une photographie des attentes et besoins des jeunes de 12 à 25 ans du Gros-de-Vaud, que ce soit en termes d'infrastructures, de transport, d'offre de loisirs ou d'information et d'accompagnement. Les thématiques de valorisation de l'engagement des jeunes, de communication avec les jeunes ainsi que de l'aménagement des préaux scolaires ont également été abordés.

2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Les communes de Bretigny, Cugy, Froideville et Morrens ayant délégué leurs obligations à l'ASICE en lien avec la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO du 7 juin 2011) et son règlement d'application (RLEO du 2 juillet 2012), il incombe à celle-ci de répondre à l'ensemble des besoins en lien avec l'école obligatoire, que ce soit en matière de mise à disposition et de gestion de locaux, de transports scolaires, de devoirs surveillés, de cantines scolaires, d'accueil parascolaire ou encore de service de santé ou de réfectoire.

Pour assumer l'ensemble des tâches administratives, financières et de gestion du personnel liées à l'ensemble de ses activités, l'ASICE peut compter sur une équipe administrative qui assure la gestion et le bon fonctionnement de l'association et répond à l'ensemble des besoins et demandes en lien avec les élèves de l'EPS Cugy. Au 1e janvier 2022, celle-ci était composée d'un poste de secrétaire à 60%, d'un poste de boursière à 40% et d'un poste administratif à 15%, soit un total de 1.15 ETP.

En plus du personnel administratif, l'ASICE emploie du personnel en contrat à durée indéterminée (CDI) pour assurer l'entretien de ses bâtiments, ainsi que le fonctionnement de la bibliothèque intercommunale et du Centre d'animation. A cela s'ajoute le personnel rémunéré à l'heure pour compléter les services précités, mais aussi assurer la surveillance aux arrêts de bus scolaire, aux devoirs surveillés, dans les cantines ainsi que pour les pédibus mis en place à la rentrée d'août 2022.

2.1 CONVENTION CANTON-ASICE

Certaines tâches incombant à l'ASICE étaient déléguées à l'administration de l'EPS Cugy et environs, dans un souci d'efficacité et de simplification des procédures. Il s'agit notamment des prestations relatives à l'organisation et la mise en place des actions de surveillance de la santé, de prévention et de sécurité (dentiste, prophylaxie dentaire, médecin scolaire, prévention routière, prévention des accidents par morsures de chiens), les activités culturelles et sportives ainsi que le sport scolaire facultatif. L'ensemble de ces tâches déléguées faisait l'objet d'une convention entre l'ASICE et la Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO).

Le canton a informé le Comité de direction de sa décision de se départir de ces tâches, dès le 1e août 2022, impliquant un report de tâches et de responsabilités sur l'équipe administrative de l'ASICE, estimée entre 0.3 et 0.5 ETP.

L'administration de l'ASICE étant déjà sous dotée comme explicité dans le rapport de gestion 2021, le Comité de direction a décidé de prendre des mesures afin de permettre à l'association de faire face à ses obligations sereinement à court terme. Le poste d'assistante administrative de l'ASICE a ainsi été augmenté de 0.15 ETP depuis le 1e juin 2022, alors qu'un quota de 25 heures mensuelles a été attribué pour compenser en partie les heures effectuées par la Présidente du Comité de direction dans le cadre de tâches opérationnelles destinées à seconder l'équipe administrative. Ces mesures ont permis de mener à bien les obligations de l'ASICE grâce à la motivation et à l'implication sans faille du personnel administratif, avec un impact financier limité, l'arrêt de la convention au 1e août 2022 compensant en partie les coûts additionnels.

Au 31 décembre 2022, le solde des heures supplémentaires de l'équipe administrative reste élevé, avec près de 195 heures. Si l'on y ajoute le quota de 175 heures de vacations réalisées par la Présidente du Comité de direction pour l'appui dans les tâches opérationnelles, cela représente 370 heures, soit un dépassement de 16% du total des heures planifiées.

2.2 GOUVERNANCE DE L'ASICE

Conscient de la nécessité de mettre en place une solution à long terme, le Comité de direction a mené une réflexion de fond quant à la gouvernance de l'ASICE. Les principales conclusions en sont une équipe administrative de l'ASICE sous dotée, alors même qu'une charge de travail supplémentaire sera opérée dès le 1e août 2022, ainsi qu'une inégalité de traitement entre les communes membres de l'ASICE.

Fort de ces constats et devant les enjeux de pérennité de l'association, de protection de la santé de ses employé·e·s et d'égalité de traitement entre les communes membres de l'ASICE, le Comité de direction a élaboré une solution axée sur deux piliers : la création d'un nouveau poste de direction de l'ASICE et la réforme de la rémunération des membres du Comité de direction avec une prise en charge des indemnités par l'ASICE et non plus par les communes membres. Le projet de réforme de la gouvernance de l'ASICE a fait l'objet du Préavis n°5-2022, les impacts financiers de cette réforme ayant été intégrés dans le budget scolaire 2023.

Faisant suite à l'acceptation par le Conseil intercommunal desdits préavis lors de la séance du 29 septembre 2022, le Comité de direction, accompagné d'un mandataire spécialisé dans le développement organisationnel et la gestion du changement, a mis au concours un nouveau poste de directeur·trice de l'ASICE le 8 décembre 2022. Venant renforcer l'équipe administrative déjà en place, la nouvelle personne en charge de la direction de l'ASICE permettra à l'association d'assurer ses obligations et de faire face aux nouveaux défis qui lui sont imposés par l'évolution de la société et ses exigences croissantes.

Chapeautant toutes les activités de l'ASICE, elle aura les principales fonctions suivantes :

- Être responsable de la gestion administrative de l'ASICE et de son personnel, en collaboration étroite avec la secrétaire générale Chantal Bovay ;
- Être responsable de l'organisation et du bon fonctionnement des transports, des cantines scolaires, du Centre d'animation, de la bibliothèque et des locaux de l'ASICE ;
- Être responsable de la mise en place des mesures de prévention scolaire et du suivi des activités extrascolaires (courses d'école, camps et activités sportives et culturelles) ;
- Assurer et favoriser les synergies entre les différents secteurs d'activités de l'ASICE et de la direction de l'EPS Cugy et environs.

2.3 PERSONNEL DE L'ASICE

Durant l'année 2022, de nombreux changements sont intervenus au sein du personnel de l'ASICE au-delà des habituels changements dans le personnel engagé à l'heure, occasionnant un travail accru au niveau des ressources humaines.

Pour la bibliothèque, afin de respecter la convention passée avec le canton et pour faire suite à l'adaptation des taux d'engagement du personnel en place, un poste de bibliothécaire documentaliste scolaire et intercommunale à 30% a été mis au concours début 2022. Faute de candidatures intéressantes, le processus de recrutement a dû être reconduit à trois reprises avant d'aboutir. La nouvelle collaboratrice entrera ainsi en fonction au 1e janvier 2023 et complétera l'équipe de la bibliothèque composée de 4 personnes pour 1.65 ETP.

D'importants changements sont également intervenus au niveau du personnel du Centre d'animation, notamment la démission du responsable du Centre d'animation pour fin mai 2022. Son remplacement par la nomination de l'animatrice socioculturelle en place a permis d'assurer une continuité dans la gestion du Centre d'animation, en supprimant toutefois les heures assignées à la fonction de travailleuse sociale de proximité (TSP) qu'elle assumait jusque-là. Une certaine incompatibilité entre le travail de TSP et l'appartenance au Centre d'animation apparaissant dans le bilan après un peu plus d'une année de fonctionnement, le poste de TSP n'a pas été repourvu. Une réflexion globale sur les besoins et attentes d'un tel poste sera entamée, en collaboration avec les Communes.

Au-delà de la nomination d'une nouvelle responsable, le Centre d'animation a vu son effectif renforcé par l'augmentation du taux d'engagement de la collaboratrice d'encadrement professionnelle, l'engagement d'un nouvel auxiliaire et la constitution d'un pool de remplaçants. L'équipe d'encadrement du Centre d'animation se compose ainsi de 6 personnes pour 1.75 ETP à fin décembre 2022. A noter qu'avec la présence du personnel du Centre d'animation aux cantines de 7-8P de Froideville et du Motty à Cugy, le nombre de personnel de cantine a pu être diminué.

Dernier fait marquant au niveau du personnel de l'ASICE, la démission à fin octobre de la boursière a nécessité la mise en place de solutions pragmatiques. La saisie des écritures comptables a ainsi été mandatée à une personne externe sur la base d'une rétribution à l'heure, alors que le restant des tâches en lien avec la comptabilité a été assuré par la secrétaire générale et l'assistante administrative.

Le Comité de direction a préféré cette solution transitoire afin de se laisser une certaine latitude dans la redéfinition de l'organisation et des cahiers des charges en lien avec la réforme de la gouvernance de l'ASICE et la création d'un nouveau poste de direction (voir chapitre 2.2).

Au 31 décembre 2022, l'effectif total de l'ASICE s'élève à 8.45 ETP, tous secteurs confondus et sans prise en compte des deux apprentis. Cela représente un total de 35 personnes, avec près de 23% d'hommes.

Effectif au 31.12.2022

Secteur	ETP	Nbre employé·e·s	Remarque
Bibliothèque	1.65	4	Hors stagiaire
Bourse	0.40	0	Poste vacant dès le 01.11.2023
Cantines	0.70	5	
Centre d'animation	1.75	6	
Conciergerie	2.10	3	Hors apprentis
Devoirs surveillés	0.15	2	
Secrétariat	0.90	2	
Surveillance arrêts de bus / Pédibus	0.80	13	
TOTAL	**8.45**	**35**	

2.4 SITE INTERNET ET COMMUNICATION

Le site Internet www.asice.ch est régulièrement mis à jour. Toutes les informations importantes à destination des élèves et de leurs parents sont ainsi affichées sur la page d'accueil. En 2022, il s'est notamment agi de la modification des horaires de l'école, d'une enquête sur les besoins des jeunes (voir chapitre 1.4), des programmes d'animations de la bibliothèque et du Centre d'animation, ou encore de publication d'offres pour la recherche de personnel.

Principal outil de communication avec les familles, le site Internet sert de porte d'entrée vers l'application MonPortail permettant les inscriptions à la cantine ainsi qu'aux devoirs surveillés. L'ensemble des règlements de l'ASICE ainsi que les préavis adoptés par le Conseil intercommunal sont également à disposition de la population sur le site Internet.

En 2022, le nombre de visiteurs s'est accentué sur le site Internet, pour atteindre un total de 83'233 visiteurs annuels. Cela représente une moyenne de 228 visites par jour.

Consciente de l'importance de mieux se faire connaitre auprès de ses partenaires, qu'il s'agisse des élèves, parents ou enseignant·e·s, l'ASICE a édité un flyer de présentation. Il résume les différentes prestations offertes par l'ASICE et informe en un coup d'œil sur les différents contacts utiles.

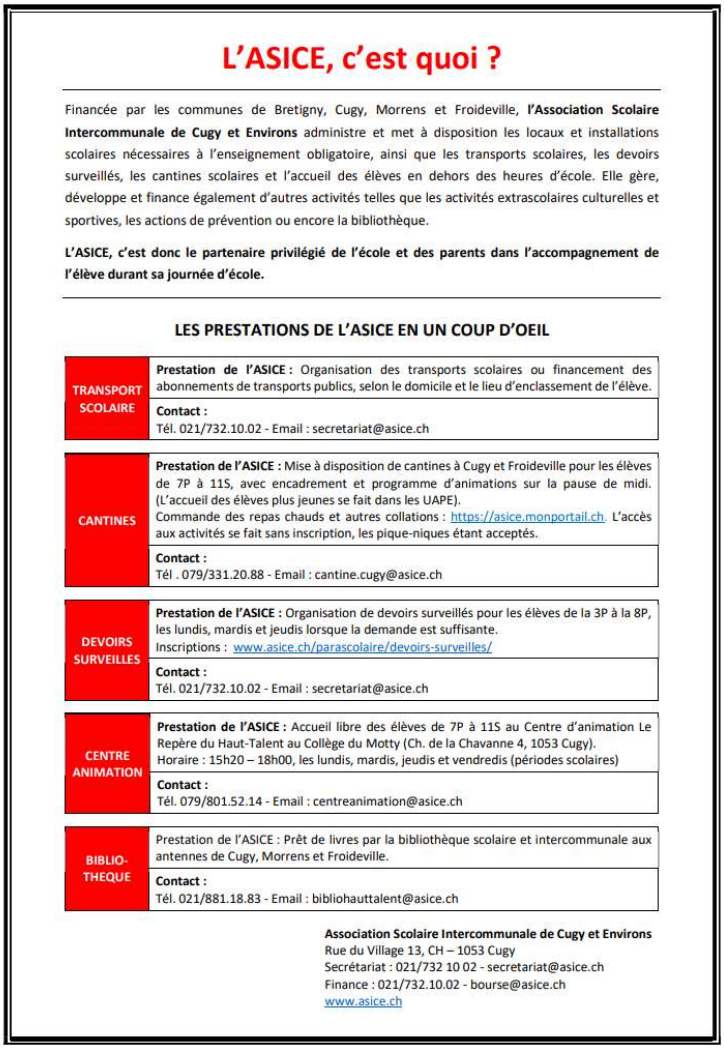

L'ASICE, c'est quoi ?

Financée par les communes de Bretigny, Cugy, Morrens et Froideville, **l'Association Scolaire Intercommunale de Cugy et Environs** administre et met à disposition les locaux et installations scolaires nécessaires à l'enseignement obligatoire, ainsi que les transports scolaires, les devoirs surveillés, les cantines scolaires et l'accueil des élèves en dehors des heures d'école. Elle gère, développe et finance également d'autres activités telles que les activités extrascolaires culturelles et sportives, les actions de prévention ou encore la bibliothèque.

L'ASICE, c'est donc le partenaire privilégié de l'école et des parents dans l'accompagnement de l'élève durant sa journée d'école.

LES PRESTATIONS DE L'ASICE EN UN COUP D'OEIL

TRANSPORT SCOLAIRE	**Prestation de l'ASICE :** Organisation des transports scolaires ou financement des abonnements de transports publics, selon le domicile et le lieu d'enclassement de l'élève.
	Contact : Tél. 021/732.10.02 - Email : secretariat@asice.ch
CANTINES	**Prestation de l'ASICE :** Mise à disposition de cantines à Cugy et Froideville pour les élèves de 7P à 11S, avec encadrement et programme d'animations sur la pause de midi. (L'accueil des élèves plus jeunes se fait dans les UAPE). Commande des repas chauds et autres collations : https://asice.monportail.ch. L'accès aux activités se fait sans inscription, les pique-niques étant acceptés.
	Contact : Tél . 079/331.20.88 - Email : cantine.cugy@asice.ch
DEVOIRS SURVEILLES	**Prestation de l'ASICE :** Organisation de devoirs surveillés pour les élèves de la 3P à la 8P, les lundis, mardis et jeudis lorsque la demande est suffisante. Inscriptions : www.asice.ch/parascolaire/devoirs-surveilles/
	Contact : Tél. 021/732.10.02 - Email : secretariat@asice.ch
CENTRE ANIMATION	**Prestation de l'ASICE :** Accueil libre des élèves de 7P à 11S au Centre d'animation Le Repère du Haut-Talent au Collège du Motty (Ch. de la Chavanne 4, 1053 Cugy). Horaire : 15h20 – 18h00, les lundis, mardis, jeudis et vendredis (périodes scolaires)
	Contact : Tél. 079/801.52.14 - Email : centreanimation@asice.ch
BIBLIO-THEQUE	Prestation de l'ASICE : Prêt de livres par la bibliothèque scolaire et intercommunale aux antennes de Cugy, Morrens et Froideville.
	Contact : Tél. 021/881.18.83 - Email : bibliohauttalent@asice.ch

Association Scolaire Intercommunale de Cugy et Environs
Rue du Village 13, CH – 1053 Cugy
Secrétariat : 021/732 10 02 - secretariat@asice.ch
Finance : 021/732.10.02 - bourse@asice.ch
www.asice.ch

Ce flyer a été distribué en début d'année scolaire à l'ensemble des parents d'élèves et des enseignant·e·s.

3 FINANCES

L'année 2022 se termine par un bilan comptable de l'ASICE présentant un excédent de charges de CHF 5'156'364.-, respectivement CHF 4'784'567.- pour la partie scolaire et CHF 371'797.- pour la partie parascolaire. Les comptes 2022 ont fait l'objet d'une révision par la société fiduciaire Fidinter au mois de février 2023.

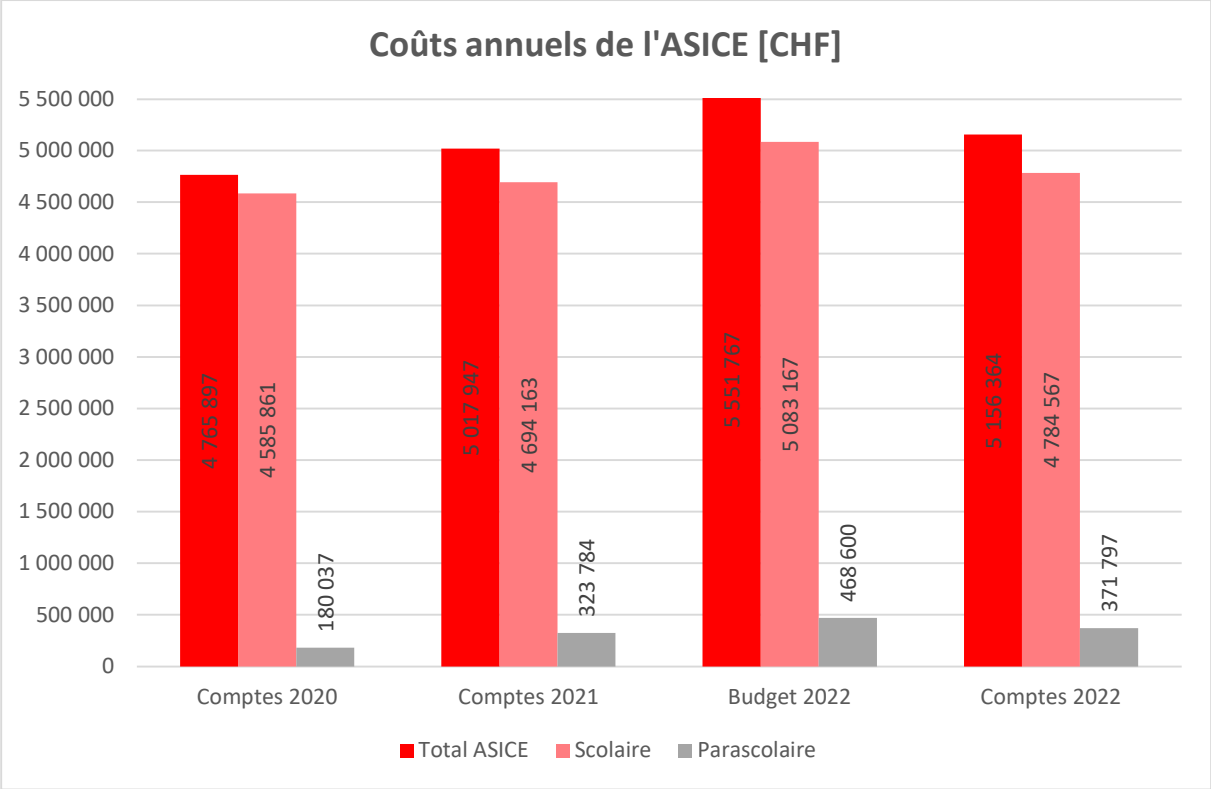

3.1 COMPTES 2022 - PARTIE SCOLAIRE

Le total des coûts de l'ASICE relatifs à la partie scolaire représente un montant de CHF 4'596.- par élève (pour un total de 1041 élèves 1P-11S domiciliés sur les quatre communes de l'ASICE). Ramené au nombre d'habitants (7'444 selon le décompte au 01.01.2022 du Système cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS)), cela équivaut à un coût de CHF 643.- par habitant.

Le bilan comptable 2022 est 5.9% en dessous du budget 2022 (- CHF 298'000.-). Cela s'explique principalement par l'abandon du projet de modulaires provisoires à La Combe, par des facturations effectives d'écolage en dessus de l'estimation (enfants scolarisés à l'EPS Cugy et environs mais domiciliés à l'extérieur), ainsi que par une diminution des frais liés aux devoirs surveillés ainsi qu'à la surveillance des arrêts de bus.

Par rapport aux comptes 2021, le bilan comptable a cru de 1.9% (+ CHF 90'404.-), avec un effectif de 15 élèves en moins. Les augmentations principales sont à attribuer à l'accroissement des coûts administratifs (en lien notamment avec la location d'une seconde place de travail à l'Administration communale de Cugy depuis le 1e janvier 2022), à l'organisation de deux sessions de camps de 8P à l'Ile d'Yeu (report du camp 2021 en raison de la crise sanitaire Covid-19) ainsi qu'à l'augmentation du nombre de salles mises à disposition par les communes.

Devant leur importance financière, avec des frais de location et d'entretien représentant près de 41% du budget scolaire, le Comité de direction mènera une réflexion de fond sur la question des infrastructures scolaires communales, de leur tarification et de leur gestion, en parallèle au développement du projet d'extension du collège de La Combe.

3.2 COMPTES 2022 - PARTIE PARASCOLAIRE

Le total des coûts de l'ASICE relatifs à la partie parascolaire représente un montant de CHF 721.- par élève (pour un total de 516 élèves 7P-11S domiciliés sur les quatre communes de l'ASICE). Ramené au nombre d'habitants (7'444 selon le décompte du SCRIS au 01.01.2022), cela équivaut à un coût de CHF 50.- par habitant.

Conformément aux prévisions, le bilan comptable 2022 de la partie parascolaire de l'ASICE a cru par rapport aux comptes 2021 (+14.8%), en lien avec l'entrée en pleine exploitation du Centre d'animation le Repère du Haut-Talent au collège du Motty et l'accueil sur le temps de midi des élèves de 7-8P à l'antenne de Froideville.

Les comptes parascolaires 2022 sont cependant en dessous du budget 2022 (-20.7%), principalement en raison de la baisse des frais de personnel (diminution du personnel de cantine avec la présence d'animateur·trice·s socio-culturel·le·s au Centre d'animation et son antenne de Froideville, ainsi qu'heures assignées à la fonction de travailleur·euse social·e de proximité (TSP) non repourvues). Les frais d'animation ont également été en deçà des estimations faites au moment de l'établissement du budget 2022.

3.3 SITUATION DES EMPRUNTS

Au 31.12.2022, le total des emprunts de l'ASICE s'élève à environ CHF 10.97 millions, soit 51% du patrimoine administratif de CHF 21,50 millions. Sur l'année 2022, la somme des amortissements représente un peu plus de CHF 0.75 million. A noter qu'en date du 10.11.2022, l'ASICE a contracté un nouvel emprunt de CHF 120'000.- lié à l'uniformisation et la mise à niveau des moyens d'affichage numérique au collège de La Combe (Préavis n°6-2022). Son amortissement démarrera en 2023, une fois les travaux achevés.

Situation des emprunts au 31.12.2022

Préavis / Objet	Montant initial	Durée [ans]	Taux [%]	Amort. 2022	Solde au 31.12.2021
Acquisition collège Combe (31.08.2008)	20'500'000	30	3.77	683'333	10'641'719
03-2012 / Mobilier scolaire	300'000	10	2.15	10'312	0
12&13-2015 / Mobilier/vidéosurveillance	340'000	10	0.43	34'000	77'218
06-2017 / Mobilier bibliothèque	70'000	10	0.90	7'000	31'490
10-2018 / Complément collège Combe	80'000	10	0.90	8'000	38'344
19-2021 / Mobilier Froideville + Morrens	90'000	10	0.60	9'000	58'714
06-2022 / ANF collège Combe	120'000	8	2.48	0.00	120'000
TOTAL [CHF]	**21'500'000**			**751'645**	**10'967'485**

4 ETABLISSEMENT SCOLAIRE DE CUGY ET ENVIRONS (EPS CUGY)

4.1 EFFECTIF DE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Au 1e octobre 2022, date de référence cantonale pour la répartition des frais d'écolage entre les différents établissements scolaires, l'effectif de l'établissement primaire et secondaire de Cugy et environs se monte à 1056 élèves, dont 738 élèves primaires (1-8P) et 318 élèves au niveau secondaire (9-11S). La répartition du nombre d'élèves par lieu de résidence et degré d'enclassement est présenté à l'annexe 3.

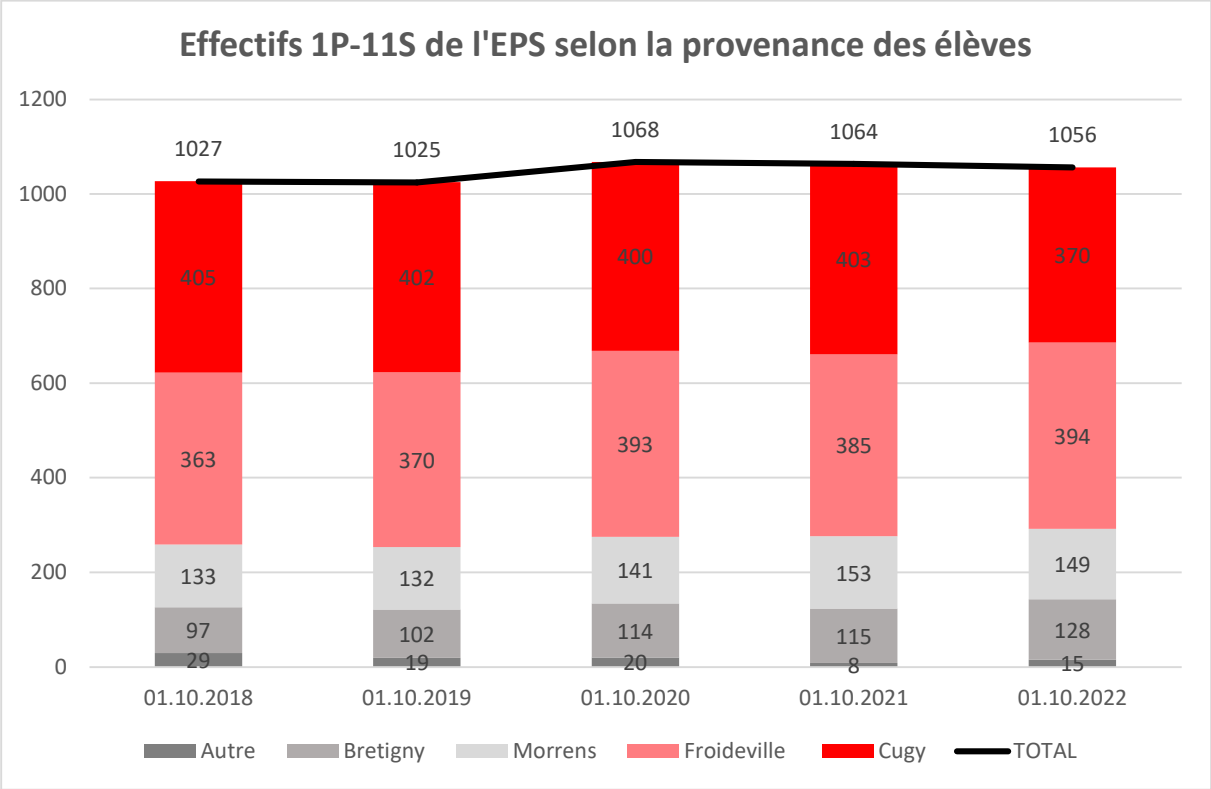

L'effectif du secteur secondaire est élevé, avec 318 élèves accueillis en 2022 alors qu'ils n'étaient que 287 en 2019 et 307 en 2021. Les grandes volées actuelles de 7-8P, avec plus d'une centaine d'élèves par volée, ne feront qu'amplifier cette pression sur les locaux du secondaire à court terme.

A noter qu'en lien avec le contexte géopolitique en Europe de l'Est, l'effectif de l'EPS a subi des variations plus importantes qu'à l'accoutumée. Une dizaine d'élèves ukrainiens ont ainsi été intégrés dans l'établissement au cours de l'année 2022.

4.2 ENCLASSEMENT DES ÉLÈVES

Dans une approche globale prenant en compte tant les enjeux environnementaux, de santé publique et financiers, une attention particulière a été portée sur les lieux d'enclassement des élèves pour planifier la rentrée scolaire 2022-2023.

Le principe de répartition des élèves a visé un enclassement des élèves dans leur commune de domicile en priorité pour les 1-4P, ce dans le respect des contraintes pédagogiques. A noter que la composition des classes de 3P et 5P déjà constituées pour l'année scolaire 2021-2022 n'a pas été remaniée pour permettre aux enseignant·e·s et élèves de terminer leur cycle de deux ans. Les éventuels changements d'enclassement interviendront lors de la rentrée 2023-2024.

La mise en application de ces nouveaux principes d'enclassement a nécessité le déménagement de 11 classes durant l'été 2022. Pour ce faire, les enseignant·e·s concerné·e·s ont pu compter sur l'appui des services de conciergerie et de voirie des communes ainsi que sur le personnel de l'ASICE.

4.3 COORDINATION ASICE – EPS CUGY

L'abrogation au 31 juillet 2022 de la convention liant l'ASICE au canton a impliqué un report de tâches et responsabilités sur l'équipe administrative de l'ASICE. Afin d'être le plus souple et efficace possible, une coordination étroite a été mise en place entre l'équipe administrative de l'ASICE et le secrétariat de l'EPS Cugy. L'année 2022-2023 servira de phase de transition pour le transfert de connaissances et la recherche de simplification des procédures.

4.4 PROPHYLAXIE ET CONTRÔLES DENTAIRES

Après l'abandon de la caravane dentaire et la signature d'une convention avec les médecins-dentistes installés à Cugy et Froideville, les premiers contrôles de dépistage en cabinet dentaire ont débuté à fin 2021 et se sont poursuivis en 2022, à satisfaction tant des médecins-dentistes que de l'ASICE et de l'EPS.

En complément à ces dépistages, un programme de prophylaxie dentaire a été mis sur pied pour les classes 1-2P, 4P et 6P, soit 19 classes visitées en 2022.

Dans le cadre de l'abrogation de la Convention Canton-ASICE, c'est le secrétariat de l'ASICE qui s'est chargé de l'entier de la gestion de ces actions de prévention dentaire, à savoir : coordination avec les dentistes, préparation et transmission des informations nécessaires aux dentistes et aux parents, établissement des programmes de visites, facturation aux communes selon la provenance des élèves.

Le coût total de ces actions de prévention dentaire (incluant les frais de dépistage en cabinet dentaire, la prophylaxie ainsi que le travail administratif) est de CHF 30'590.-, soit environ CHF 35.- par élève contrôlé. A titre de comparaison, la convention en vigueur avec la caravane dentaire prévoyait précédemment un forfait de CHF 6.- par élève dépisté ainsi qu'une contribution de CHF 5.- par habitant, soit un coût d'environ CHF 45.- par élève, prophylaxie exclue. La solution de dépistage en cabinet dentaire est donc intéressante au niveau financier, tout en valorisant des entreprises locales. A noter que dès 2023, une fois l'équipe administrative de l'ASICE renforcée, le coût de ces mesures de prévention dentaire devrait encore être réduit pour les communes, puisque seuls les coûts du dépistage et de la prophylaxie seront facturés aux communes. Inclus dans le cahier des charges de l'équipe administrative, le travail lié à l'organisation et au suivi des actions de prévention dentaire sera pris en charge par l'ASICE.

4.5 ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES

Durant l'année 2022, grâce aux subventions accordées par l'ASICE, plusieurs activités extrascolaires variées ont pu être organisées par les enseignant·e·s, notamment :

- visites au zoo de Servion, au Papillorama, à la Maison de la Rivière ;
- excursions aux Gorges de l'Areuse, balade avec des ânes et des chiens polaires, journées découverte à la ferme ;
- animations culturelles (concert, théâtre, HEMU, cathédrale de Lausanne, abbaye de Montheron) ;
- sorties sportives (patinoire, tennis, piscine, escalade, activités nautiques, tournoi de hockey) ;
- sorties ludiques et récréatives (cinéma, labyrinthe, atelier bougies) ;
- mise sur pied d'un projet de comédie musicale.

Par ailleurs, après la levée des restrictions sanitaires, plusieurs camps de ski et multisports ont pu à nouveau être organisés. Après une année sans camp à l'Ile d'Yeu en raison des contraintes sanitaires, deux voyages dans le golfe de Gascogne ont pu être mis sur pied, le premier en juin (pour la volée terminant sa 8P) et le second en septembre 2022 (pour la volée entamant sa 8P, selon le programme habituel).

5 INFRASTRUCTURES SCOLAIRES

Les élèves de l'EPS Cugy et environs sont accueillis dans les bâtiments scolaires répartis sur les quatre communes de l'ASICE. Les infrastructures primaires sont mises à disposition par les communes, alors que le collège de La Combe, propriété de l'ASICE, accueille les élèves du secteur secondaire (à l'exception de deux classes réservées à l'enseignement secondaire depuis août 2021 au collège de la Chavanne par manque de place).

Pour l'année 2022-2023, les 738 élèves du secteur primaire sont répartis dans 42 classes (soit une moyenne globale de 17.6 élèves par classe primaire), alors que les 318 élèves du secteur secondaires sont répartis dans 16 classes (soit environ 20 élèves par classe secondaire).

5.1 INFRASTRUCTURES COMMUNALES

Outre les salles de classes, les communes mettent à disposition de l'école d'autres espaces répondant à des objectifs éducatifs particuliers, en lien notamment avec les activités créatrices et manuelles, l'éducation physique, la bibliothèque scolaire ou encore l'accompagnement des élèves à besoins particuliers.

Selon la grille tarifaire de l'ASICE entrée en vigueur au 1er janvier 2020, les salles de classe et spéciales supérieures à 45m^2, les salles d'éducation physique ainsi que les locaux dédiés à la bibliothèque scolaire font l'objet d'une rétribution aux communes pour la location et l'entretien des locaux. Celle-ci tient compte de l'ancienneté des bâtiments, avec un montant de CHF 35'000.- par an et par salle pour un bâtiment neuf, CHF 12'000.- par an pour un bâtiment lourdement rénové et CHF 5'000.- par an pour un bâtiment ancien déjà amorti. A cela s'ajoute un montant annuel de CHF 11'000.- pour le nettoyage et l'entretien courant.

A noter que les autres espaces inférieurs à 45m^2 ne sont pour l'heure pas rétribués, bien que nécessaires au bon fonctionnement de l'école (salle d'appui ou salle de dégagement par exemple). Avec le concept 360° pour une école à visée inclusive, la demande de tels espaces devrait s'accroître ces prochaines années, raison pour laquelle une réflexion globale sur la tarification des locaux scolaires devra être menée, en parallèle du développement des infrastructures scolaires.

Dès août 2022, deux conventions spécifiques, relatives à la mise à disposition de locaux (un pour la bibliothèque scolaire à la Maison villageoise de Cugy et un pour la salle multiusages à l'ancienne Poste de Froideville) sont venues complétées le système de tarification.

Pour la rentrée scolaire 2022-2023, la Commune de Morrens a augmenté son offre d'infrastructures scolaires par l'implantation de modulaires provisoires, permettant d'accueillir deux salles de classe et une salle de dégagement, à proximité directe du collège de la Marionnaz. Ceux-ci sont rétribués selon convention à hauteur de CHF 70'000.- par an, frais d'entretien et de nettoyage en sus, pour une durée maximale de 3 ans.

Pour l'année scolaire 2022-2023, 62 espaces ont ainsi été rétribués par l'ASICE aux communes. Le montant total de la rétribution en 2022 s'élève à un peu plus de CHF 1.94 million, respectivement CHF 1'288'354.- pour la location et CHF 653'938.- pour l'entretien des locaux.

Les 62 espaces rétribués mis à disposition par les communes se répartissent comme suit :

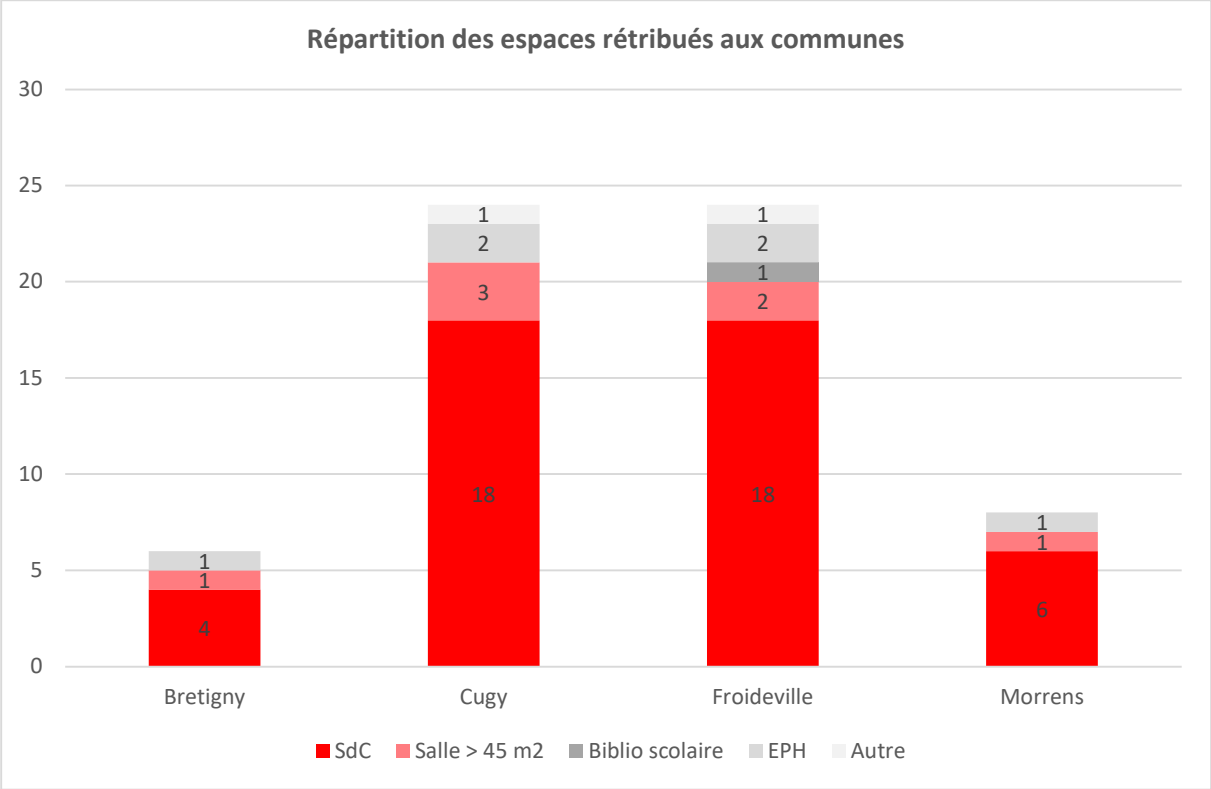

5.2 Collège de La Combe

Pour l'année scolaire 2022-2023, malgré la transformation de l'ancien local de la bibliothèque (salle 104) en espace ressources du secteur secondaire, les salles de classe du collège de La Combe ont été insuffisantes pour accueillir l'ensemble des cours dispensés aux 318 élèves 9-11S répartis dans 16 classes (3x 9VG, 2x 9VP, 3x 10VG, 2x 10VP, 4x 11VG et 2x 11VP). L'EPS Cugy a donc dû une nouvelle fois délocaliser certains cours au collège de la Chavanne.

5.2.1 Equipement et entretien du collège de La Combe

Le coût des travaux d'entretien du collège de La Combe, hors frais du personnel de conciergerie, s'élève à près de CHF 82'000.- pour l'année 2022. Outre le nettoyage et l'entretien courant du bâtiment, différentes interventions et travaux de spécialistes ont été nécessaires que ce soit pour les travaux de modification et d'équipement de la salle 104, la réfection des casiers dans les couloirs ou encore la réfection des stores. L'équipe de conciergerie a quant à elle été sollicitée à plusieurs reprises pour procéder à diverses réparations et nettoyages à la suite de déprédations causées par des élèves.

En lien avec les recommandations cantonales et la nécessaire uniformisation et mise à niveau des moyens d'affichage numérique au collège de La Combe, un préavis de CHF 120'000.- a été présenté par le Comité de direction au Conseil intercommunal qui l'a avalisé lors de sa séance du 29 septembre 2022. Commandé à fin 2022, le matériel y relatif sera installé au début 2023.

5.2.2 Exploitation technique du collège de La Combe

Les contrôles menés en 2022 sur le réseau d'eau potable du collège de La Combe confirment un respect des normes en vigueur.

Depuis janvier 2021, la chaudière du collège de La Combe alimente un réseau de chauffage à distance (CAD) étendu en direction du Centre de vie enfantine, en plus d'alimenter les bâtiments de la salle de gymnastique et du collège de la Chavanne ainsi que le collège du Motty.

Durant l'année 2022, la consommation de la chaudière, toujours alimentée via les copeaux de bois fournis par l'association du triage Mèbre-Talent, ainsi que par du gaz durant les périodes d'entretien, a été de 414'953 kWh, selon la répartition de consommation suivante :

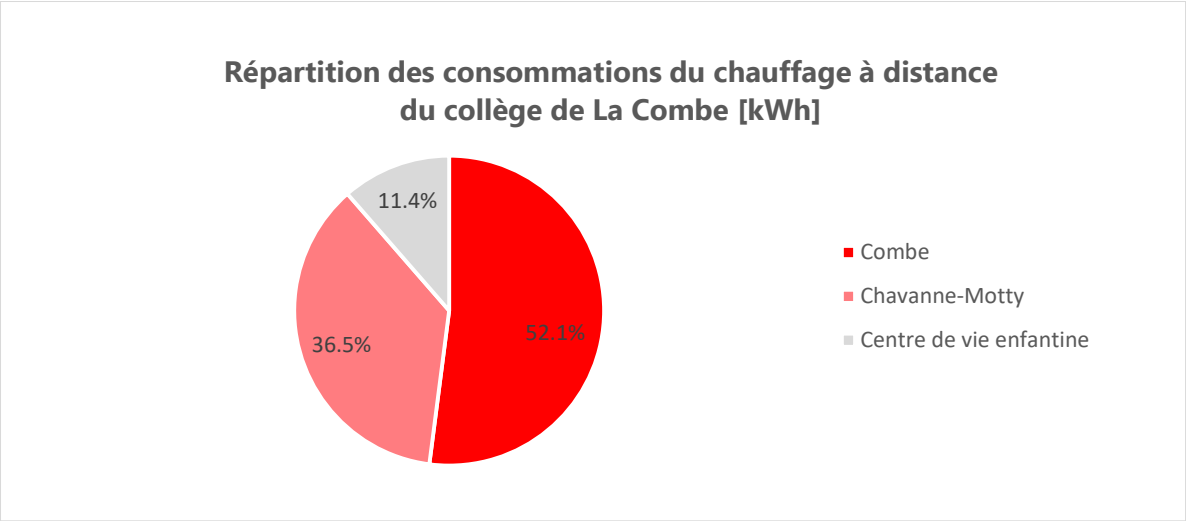

Cette diminution de consommation de plus de 30% par rapport à l'année précédente est attribuable à une température moyenne plus chaude ainsi qu'aux mesures d'économie d'énergie mises en place tant par l'ASICE que par l'EFAJE (locataire du Centre de vie enfantine) et la Commune de Cugy.

Les charges globales liées au chauffage à distance, d'un total de CHF 98'575.-, amortissements compris, sont réparties entre les différents utilisateurs finaux, proportionnellement à leur consommation.

5.2.3 Crise énergétique potentielle 2022-2023

Afin de prévenir et de limiter les risques de pénurie et suivre les recommandations fédérales et cantonales, des mesures d'économie d'énergie ont été mises en place au collège de La Combe dès l'automne 2022, en collaboration avec le service de conciergerie ainsi que le délégué à la durabilité de l'EPS.

Il s'est agi principalement de la mise en place d'une sensibilisation aux écogestes auprès du corps enseignant et des élèves, du débranchement d'une lampe sur trois dans les couloirs, de la programmation d'une extinction automatique des salles de gymnastique à 12h15 et 22h15 ou encore d'un arrêt de l'alimentation en eau chaude des lavabos des toilettes.

S'agissant des travaux de plus grande importance, des demandes de devis ont permis de chiffrer le remplacement de l'entier du parc des luminaires du collège de La Combe au profit de LED à environ CHF 200'000.-. Au vu des montants financiers en jeu, le Comité de direction a privilégié un changement rapide des installations d'éclairage des salles de gymnastique, les plus gourmandes en énergie. Les nouveaux luminaires ont ainsi été commandés à fin 2022 et seront installés d'ici le printemps. Le restant des mesures d'assainissement sera à planifier sur plusieurs années.

S'agissant de la fourniture d'énergie électrique, compte tenu de l'arrivée à échéance à fin 2022 du contrat de gros consommateur liant l'ASICE et la société Romande Energie, le Comité de direction a pris la décision le 29 septembre 2022 de bloquer une offre de 6 mois, s'étendant de janvier à juin 2023. Le prix moyen indicatif pour la part énergie négocié est de 80,712 centimes par kWh. Au vu de l'instabilité des prix du marché, le Comité de direction entend mettre à profit cette période de six mois pour étudier la faisabilité technique et financière de l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du collège de La Combe.

5.2.4 Location des salles du collège de La Combe

Les tarifs de location des salles du collège de La Combe sont restés inchangés en 2022, à savoir :

Tarif de location au collège de La Combe

Salle	Sociétés ou groupes des communes membres de l'ASICE	Sociétés externes
Demi-salle de gymnastique	CHF 10.-/h ou CHF 100.-/j	CHF 20.-/h ou CHF 200.-/j
Salle de gymnastique	CHF 20.-/h ou CHF 200.-/j	CHF 40.-/h ou CHF 400.-/j
Salle de musique	CHF 10.-/h ou CHF 50.-/j	CHF 20.-/h ou CHF 100.-/j
Cuisine (y.c. vaisselle)	CHF 50.-/utilisation	CHF 100.-/utilisation
Cafétéria	CHF 100.-/j	CHF 200.-/j
Gradins	CHF 50.-	CHF 50.-

Les locations des salles de gymnastique et autres espaces mis à disposition au collège de La Combe ont ainsi rapporté la somme de CHF 17'640.-.

5.3 PLANIFICATION DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES

L'Article 4 du Règlement sur les constructions scolaires primaires et secondaires (RCSPS du 14 août 2000), impose une révision du plan de développement à chaque législature, afin de planifier à moyen et long terme les sites scolaires, les locaux et les installations scolaires. Depuis son entrée en fonction en août 2021, le Comité de direction s'est donc attelé à cette tâche de mise à jour. Finalisé au printemps 2022, le Plan de développement Vision ASICE 2040 a été présenté au Conseil intercommunal le 16 juin 2022. Cette séance a également été l'occasion de présenter plus amplement le fonctionnement de l'école vaudoise et d'expliciter les besoins actuels et futurs de l'ASICE, que ce soit en termes de personnel ou d'infrastructures.

5.3.1 Plan de développement Vision ASICE 2040

Prenant en compte l'évolution de l'organisation scolaire et la révision des planifications territoriales, la réflexion s'est appuyée sur la Vision 2030 développée par le précédent Comité de direction (législature 2016-2021). Pour établir les projections démographiques et scolaires, le Comité de direction a eu recours à un bureau spécialisé et a travaillé en étroite collaboration avec l'Unité Organisation et Planification de la Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO).

Le calcul de croissance, dont l'année de référence est 2019, s'est fait selon la méthode d'analyse des réserves à bâtir définie par la Direction Générale du Territoire et du Logement (DGTL) et le Plan Directeur Cantonal (PDCn). Deux hypothèses de croissance ont été testées : avec prise en compte ou non du potentiel de densification sur les parcelles partiellement bâties, en plus de la prise en compte des réserves. En termes de population sur les 4 communes de l'ASICE, cela se traduit par une population à l'horizon 2040 de 7'866 habitants (+6% en 21 ans, sans potentiel de densification), respectivement de 8'777 habitants (+19% en 21 ans, avec potentiel de densification).

En termes de population scolaire, les projections 2040 conduisent à des totaux de 1'084 élèves (sans potentiel de densification) et de 1'213 élèves (avec potentiel de densification), soit une augmentation de 66 élèves, respectivement 195 élèves, en 21 ans.

En retenant le scénario haut (avec potentiel de densification), les besoins scolaires 2040 pour l'EPS sont de 48 salles de classe primaires et 21 salles de classe secondaires. A cela viennent s'ajouter les indispensables salles de dégagement, salles multiusages ou salles spéciales, salles dévolues à l'éducation physique ainsi que les différents locaux pour les professionnels (consultation, bibliothèque, etc.) ainsi que les besoins pour le secteur administratif et parascolaire (bureaux pour l'ASICE et l'EPS Cugy, aula, cantines, bibliothèque parascolaire, piscine régionale, etc.).

Le plan de développement Vision ASICE 2040 confirme donc le besoin d'infrastructures scolaires et parascolaires supplémentaires.

Pour le secteur primaire, un développement coordonné comprenant la mutualisation des infrastructures existantes sera nécessaire à terme, dans un souci de cohérence pédagogique (regroupement par cycle 1-4P, 5-6P, 7-8P, 9-11S). Le développement principal, notamment du programme parascolaire intercommunal, pourrait se faire sur la parcelle 66 à Cugy, idéalement située à proximité immédiate des transports publics. Pour le secteur secondaire, un développement dans un horizon de 2 à 3 ans est incontournable, le site Combe-Chavanne ne répondant déjà plus aujourd'hui aux besoins de l'école.

5.3.2 Projet d'extension du complexe scolaire du collège de La Combe

Le Comité de direction de l'ASICE a poursuivi son travail pour le développement d'un projet d'extension du complexe scolaire du collège de La Combe. En collaboration étroite avec la direction de l'EPS Cugy et environs et la Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO), il a défini un programme qui a servi de base à une étude préliminaire confiée au bureau Dolci SA à Yverdon, après une mise en concurrence de deux bureaux spécialisés.

Réalisée durant le premier semestre 2022 et ayant testé la faisabilité de plusieurs sites, l'étude préliminaire a démontré que, malgré les contraintes constructives actuellement en vigueur sur la parcelle 283, il était possible de développer un projet d'extension, incluant non seulement les besoins scolaires en salles de classe et salles spéciales, mais également ceux liés à l'administration de l'ASICE ainsi qu'une aula/réfectoire permettant d'accueillir 250 personnes. Cette extension, cohérente au niveau de son emplacement à proximité des collèges de La Combe et de la Chavanne, ne pourra se faire sur la seule surface dont dispose l'ASICE en droit distinct et permanent (DDP), et empiétera sur la propriété communale de Cugy. Consultée à cet effet, la Municipalité de Cugy a confirmé son soutien au développement rapide des infrastructures secondaires dans le secteur, au vu des besoins déjà existants et ceux confirmés par le Plan de développement Vision ASICE 2040.

Les premières analyses financières du projet conduisent à des coûts de construction d'environ 8 à 10 millions de francs. Au vu des importants montants financiers en jeu pour le développement de ce projet de construction, et pour répondre à la demande de la Municipalité de Cugy, le Comité de direction a étudié d'autres solutions qu'un financement propre via l'emprunt. Les premiers contacts pris auprès d'investisseurs privés confirment leur intérêt potentiel à développer un tel projet sur la base d'un partenariat public-privé. Cette solution, éprouvée à satisfaction par la Municipalité de Cugy dans le cadre de la construction de son Centre de vie enfantine, aurait l'avantage d'assurer un développement rapide du projet en bénéficiant de l'expertise d'un partenaire privé et de réduire les incertitudes de coût, tout en n'impactant pas le plafond d'endettement de l'ASICE.

Aucune décision quant au mode de financement du projet d'extension du collège de La Combe n'a été prise à ce stade. Les précisions qui seront apportées par la phase d'avant-projet, notamment en termes de coût de l'ouvrage et de planning, permettront au Comité de direction de disposer d'éléments factuels pour décider du modèle de financement à privilégier dans le cadre de ce projet.

Afin de poursuivre le développement de ce projet, le Comité de direction a ainsi préparé un préavis pour l'octroi par le Conseil intercommunal d'un crédit d'étude de CHF 165'000.- destiné à financer la phase d'avant-projet. Le Préavis n°9-2023 a ainsi été présenté aux Commissions ad hoc et de gestion le 12 décembre 2022. Il sera soumis au Conseil intercommunal lors d'une séance extraordinaire le 11 janvier 2023.

6 TRANSPORTS SCOLAIRES

Comme les années précédentes, le Comité de direction de l'ASICE a une nouvelle fois confié la planification, l'organisation et le suivi des transports scolaires à la société Microgis SA. Elaborée en étroite collaboration avec l'établissement scolaire, l'offre en transport s'est basée sur le principe de mise à disposition de transports scolaires dédiés aux élèves 1-6P et de l'utilisation des transports publics dès la 7P, exception faite des élèves domiciliés dans des lieux trop excentrés (La Vignettaz, Saugealles, Chalet-à-Marin et Montheron notamment).

Faisant suite à l'appel d'offres de 2020 et l'attribution d'un mandat sur la période 2020-2024, le transport des élèves 1-6P par bus scolaires a été assuré par l'entreprise Car Postal, pour un total de CHF 430'894.- en 2022, représentant près de 7'290 kilomètres parcourus. Ce montant comprend tant les courses domicile-école inscrites à l'horaire (le matin, à midi et après les cours) que les courses spéciales et les courses annexes. Durant l'année 2022, 4 bus Car Postal (3 véhicules de 31 places et 1 véhicule de 23 places) ont été mis à disposition par le transporteur.

Les courses spéciales, nécessaires pour véhiculer les élèves lors d'activités extrascolaires (joutes sportives, journées de prévention, contrôles dentaires, courses d'école, etc.), sont commandées directement par l'établissement scolaire et sont facturées au kilomètre parcouru. Sur l'année 2022, cela représente près de 2'850 kilomètres pour un coût de CHF 22'565.-. Les courses annexes, qui permettent aux élèves de se rendre dans des salles spéciales pour des activités diverses telles que sport, activités créatrices textiles (ACT) et manuelles (ACM), classes ressources, etc., sont quant à elles organisées de manière hebdomadaire par Microgis SA et également facturées au kilomètre parcouru.

Une majorité des élèves de la 7P à la 11S s'est déplacée via les lignes TL 54 et 60, à l'exception de ceux domiciliés à la Vignettaz, aux Saugealles, au Chalet-à-Marin et à Montheron, ainsi que des élèves morrennais enclassés à Froideville. Au total, ce sont ainsi 223 abonnements TL (une ou deux zones) qui ont été attribuées en 2022.

En 2022, les coûts totaux de transport de l'ASICE (y compris courses annexes et courses spéciales) s'élèvent à environ CHF 539'000.-, soit un peu plus de CHF 510.- par élève de la zone de recrutement.

6.1 OPTIMISATION DES TRANSPORTS

Un travail continu d'optimisation des transports a été opéré tout au long de l'année. Ainsi, en lien avec la fin du chantier cantonal sur la route de Bottens et ses impacts sur l'offre de transport public, des changements d'horaires pour les 7-8P de Froideville sont intervenus en janvier puis après les relâches de février. Cela a permis d'assurer le retour des élèves à domicile sur la pause de midi, sans devoir recourir à un prestataire de transport externe supplémentaire, comme cela avait été le cas à l'automne 2021.

S'agissant de la rentrée 2022-2023, le paradigme d'enclassement des élèves a été modifié. Les enclassements au lieu de résidence et au plus près du domicile ont été privilégiés, dans le respect des contraintes pédagogiques et en priorité pour les élèves 1-4P, l'objectif étant de limiter les transports scolaires motorisés et d'encourager les déplacements à l'école à pied et à vélo, avec un retour positif sur les enjeux environnementaux, financiers et de santé publique.

Avec un taux de scolarisation à domicile des 1-4P passant de 84% lors de l'année scolaire 2021-2022 à 96% pour l'année scolaire 2022-2023, respectivement de 71% à 77% pour les 5-6P, l'objectif est atteint.

Schéma des déplacements domicile-école pour les élèves 1-4P et 5-6P durant l'année scolaire 2022-2023

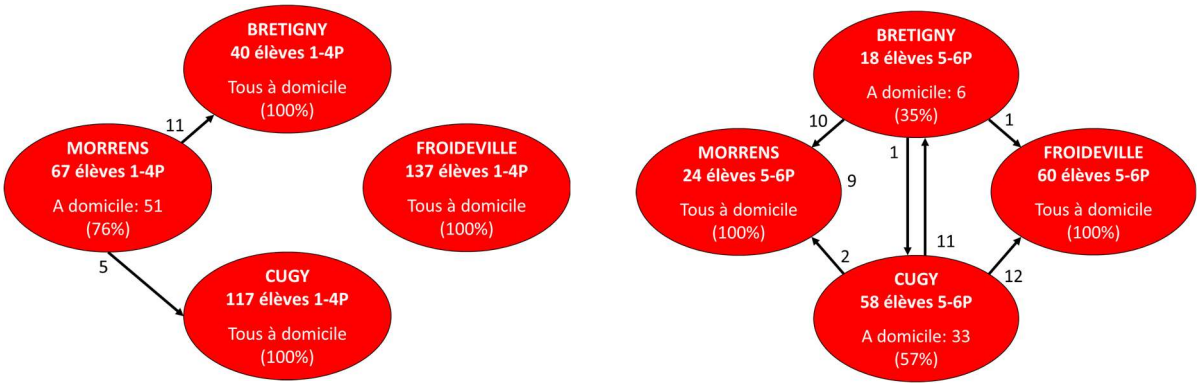

Le nombre d'élèves transportés par Car Postal a diminué significativement, passant de 584 élèves transportés sur les 4 moment de la journée selon l'horaire 2021-2022 à 387 élèves durant l'année scolaire 2022-2023. Le nombre de kilomètres parcourus pour les déplacements domicile-école a également diminué passant de 52'726 km à 46'767 km, représentant une réduction des coûts de près de CHF 47'300.-. Les temps d'attente et de trajet de ces courses ont également diminué, améliorant la qualité de prestation pour les élèves concernés.

S'agissant des courses annexes, on obverse une augmentation de plus de 53% des kilomètres parcourus entre l'année scolaire 2021-2022 et l'année suivante, en lien principalement avec la relocalisation du seul espace ressources 3-6P de l'EPS à Morrens.

Au vu de la baisse du nombre d'élèves globalement transportés par bus scolaire, des négociations ont été entamées avec le transporteur pour pouvoir disposer de véhicules plus petits, une réduction du nombre de bus nécessaires n'ayant pour l'heure pas été atteinte.

En vue de la rentrée 2023-2024 et toujours dans un souci d'optimisation, les principes régissant les choix d'enclassement ont été affinés avec le support de Microgis SA et en collaboration avec la direction de l'EPS. Par souci de continuité pédagogique, les passages en 2P, 4P et 6P se font en principe sans changement de lieu, alors que les enclassements à domicile sont privilégiés en priorité pour les 1-4P, les 5-6P étant regroupés selon les effectifs et la disponibilité des infrastructures. L'enclassement des élèves domiciliés dans les secteurs excentrés tient compte des contraintes de transport. L'enclassement des élèves morrennais de 7-8P se fait prioritairement à Cugy pour faciliter l'usage des transports publics et éviter les transbordements. Enfin, une localisation centralisée des espaces ressources 3-6P et 7-8P à Cugy et Froideville est privilégiée lorsque cela est possible, de manière à limiter le nombre et la longueur des courses annexes, impactant tant le temps d'étude et le confort des élèves concernés que les finances de l'ASICE.

6.2 SURVEILLANCE AUX ARRÊTS DE BUS ET PÉDIBUS

Afin d'assurer la sécurité des élèves entre l'arrivée/départ et le début/fin des cours, des surveillant·e·s de bus sont déployé·e·s sur les différents sites scolaires du secteur primaire où l'attente dépasse les 10 minutes (selon les recommandations de l'Association vaudoise des parents d'élèves (APE Vaud)). Apprécié autant par les parents que les chauffeurs, ce service répond à la responsabilité de surveillance incombant à l'ASICE durant ces périodes tampons. Avec l'entrée en vigueur des nouvelles règles d'enclassement et la diminution des transports domicile-école, le nombre de surveillances a pu être réduit au second semestre 2022.

Afin de limiter davantage encore les transports scolaires motorisés, tout en favorisant la santé des élèves et en préservant les finances de l'ASICE, le Comité de direction a choisi de mettre en place un système de pédibus pour les déplacements internes aux communes durant le temps scolaire depuis la rentrée d'août. Remplaçant les courses annexes précédemment effectuées en bus scolaire, cela a concerné huit trajets aller-retour entre le collège de l'Epi d'Or, celui de la Cavenettaz et le secteur Motty-Chavanne, pour se rendre aux cours d'éducation physique et aux cours d'activités créatrices textiles (ACT) et manuelles (ACM). Afin d'accompagner ce nouveau mode de déplacement, six « chauffeurs » de pédibus ont été mis à disposition par l'ASICE pour accompagner les élèves durant ces trajets. Tout d'abord assez réticent·e·s, les enseignant·e·s ont globalement adhéré à la démarche. Le bilan à fin décembre, après six mois d'expérimentation, est positif. Des optimisations doivent cependant encore être trouvées pour impacter le moins possible le temps d'enseignement et limiter les allers-retours inutiles, notamment pour les enfants fréquentant le Centre de vie enfantine situé à proximité directe du secteur Motty-Chavanne. Une coordination étroite avec les équipes encadrantes de l'UAPE a permis d'esquisser des solutions concrètes et pragmatiques. Leur mise en application n'attend plus que la clarification de la position du canton s'agissant de la possibilité de modifier les lieux de prise en charge des élèves ou encore la clarification des obligations de l'ASICE en lien avec le transport des élèves à besoin particuliers.

7 BIBLIOTHÈQUE SCOLAIRE ET INTERCOMMUNALE

L'année 2022 a été le théâtre de changements, projets et réalisations importantes au sein de la bibliothèque scolaire et intercommunale, que ce soit en termes de ressources humaines ou d'infrastructure.

La bibliothèque du collège de La Combe a été déménagée dans un local de la Maison villageoise de Cugy afin de libérer de l'espace d'enseignement au secteur secondaire, alors que les répartitions entre activités scolaires et publiques de la bibliothèque ont été revues, afin de satisfaire aux conventions passées avec le canton.

7.1 STATISTIQUES DE PRÊTS

Durant l'année 2022, le catalogue en ligne s'est étoffé pour arriver à 18'516 documents référencés à fin décembre. Au total, 36'740 prêts et prolongations ont été enregistrés auprès des 1'053 utilisateur·trice·s dont 869 élèves de l'EPS Cugy, hors activités des classes. Pour la partie parascolaire, la provenance des 184 usager·ère·s de la bibliothèque, se répartit de la manière suivante :

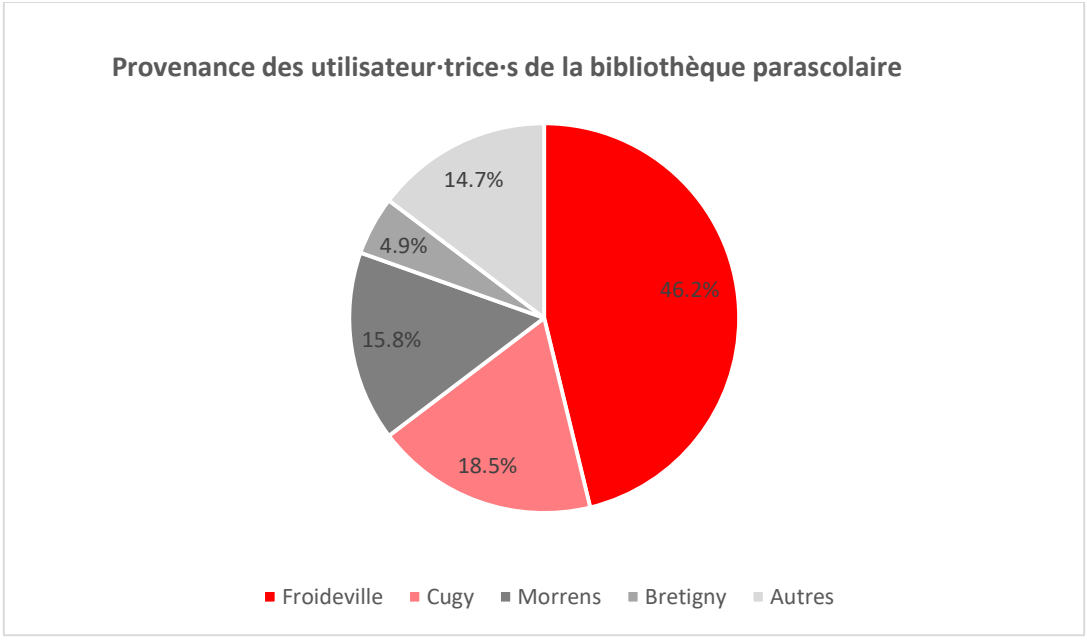

7.2 ANIMATIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE

L'année 2022 a été riche en événements à la bibliothèque du Haut-Talent, que ce soit au niveau scolaire ou au niveau parascolaire.

Pour la partie scolaire, il est a relevé l'organisation par la bibliothécaire de 57 périodes d'animations pédagogiques destinées aux classes ainsi que la livraison de sélections de livres pour 28 classes de l'EPS Cugy. La collaboration avec les enseignant·e·s a permis d'offrir à des classes des contes aux canapés forestiers, d'exposer les travaux d'élèves à destination d'autres classes, ou encore de proposer des activités ciblées pour différents degrés en lien avec les animations publiques de la bibliothèque. Ainsi en janvier, des classes de 7P et 8P ont fait une activité sur la poésie pour approfondir l'expérience organisée par l'EPS autour du slam ; en janvier et février, des classes ont pu explorer la thématique des handicaps en écho à l'exposition photographique « Des signes et moi » ; en mars, la bibliothèque a proposé une activité littéraire pour les 5-8P sur le thème du samedi des bibliothèques : « Décrocher la lune ».

Pour le public, une palette d'activités et d'événements divers et variés a été proposée, notamment un club de lecture, des expositions, des ateliers pour les tout-petits, des événements ponctuels tels que le samedi des bibliothèques ou le Noël à la bibliothèque, une Nuit du conte, un spectacle de marionnettes, des balades en forêt, une journée de la lecture à voix haute ou encore un atelier de philosophie.

7.3 PERSONNEL DE LA BIBLIOTHÈQUE

Afin de respecter la convention relative à la bibliothèque scolaire et intercommunale passée avec le canton, le temps du personnel de la bibliothèque dédié aux activités scolaires a été augmenté dès le début de cette année. Pour contrebalancer cette nouvelle affectation et conformément aux budgets 2022, un poste à 30% d'Assistant·e à l'Information Documentaire (AID) aurait dû compléter l'équipe en charge de la partie parascolaire de la Bibliothèque du Haut-Talent. Cependant, faute de candidatures intéressantes, le processus de recrutement a dû être reconduit à trois reprises et la nomination de la nouvelle personne n'a pu intervenir qu'à fin 2022 pour une entrée en fonction en 2023.

A fin 2022, l'équipe en charge de la bibliothèque scolaire et parascolaire du Haut-Talent se compose donc d'une bibliothécaire à 75%, d'un assistant à l'information documentaire (AID) à 70% ainsi que de deux auxiliaires de bibliothèques pour 0.2 ETP.

La répartition des charges salariales, définie par conventions, se fait de la manière suivante :

- Temps scolaire : à la charge du canton ;
- Temps parascolaire : à la charge de l'ASICE ;
- Temps public Morrens : à la charge de la commune de Morrens ;
- Temps public Froideville : à la charge de la commune de Froideville.

8 ACCUEIL PARASCOLAIRE

L'offre en accueil parascolaire de l'ASICE, destinée aux élèves de la 7P et la 11S, est composée de plusieurs prestations. Sur la pause de midi, et conformément aux obligations de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO du 7 juin 2011) et son règlement d'application (RLEO du 2 juillet 2012), des cantines scolaires sont proposées au collège de La Combe pour les élèves du secteur secondaire, ainsi qu'à Froideville et Cugy pour les élèves 7-8P, avec un encadrement jusqu'à la reprise des cours. L'après-midi, le Centre d'animation ouvre ses portes aux élèves de la 7P à la 11S, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, dès la fin de l'école et jusqu'à 18h00. Des devoirs surveillés sont également proposés certains jours de la semaine.

8.1 CANTINES

Des cantines sont à disposition dans trois lieux distincts : au collège du Platane à Froideville et au Centre d'animation à Cugy pour les 7-8P, ainsi qu'au collège de La Combe pour les 9-11S. Les élèves peuvent soit y consommer leur propre subsistance, soit manger les repas commandés jusqu'à la veille avant midi via l'application MonPortail.

Les repas chauds sont préparés et livrés par la société Happy Green Food de Lonay, les collations froides (sandwichs et salades) étant fournies par l'entreprise locale Locatelli.

En raison de la crise ukrainienne et de l'augmentation des prix des matières premières et de l'énergie, les fournisseurs ont annoncé plusieurs augmentations de prix au cours de l'année 2022. Ne voulant pas péjorer les familles et n'étant pas déficitaire, le Comité de direction a pris la décision de ne pas répercuter ces augmentations sur les prix de vente des repas en cours d'année. La question de la tarification sera néanmoins réévaluée pour la rentrée scolaire 2023-2024, les marges entre le prix de revient et le prix de vente servant à couvrir partiellement les frais liés au personnel et aux locaux. A fin 2022, la tarification des repas a ainsi été la suivante :

- Repas chaud : prix d'achat de CHF 8.60 - prix de vente de CHF 12.00
- Salade : prix d'achat moyen de CHF 6.20 (selon la variété) - prix de vente de CHF 7.50
- Sandwich : prix d'achat moyen de CHF 4.50 (selon la variété) – prix de vente de CHF 6.50

Sur l'année 2022, ce sont 9'371 repas chauds et 864 sandwichs et salades qui ont été servis dans les cantines gérées par l'ASICE. Au second semestre 2022, la fréquentation moyenne des cantines était la suivante :

Fréquentation des cantines	Combe		Centre d'animation		Froideville		TOTAL
	Repas	Pique-nique	Repas	Pique-nique	Repas	Pique-nique	
Lundi	27	29	14	1	14	4	89
Mardi	23	29	17	7	25	7	108
Jeudi	37	24	17	7	23	4	112
Vendredi	25	25	15	5	19	6	95

En moyenne, ce sont plus de 400 élèves 7P-11S qui sont accueillis chaque semaine sur la pause de midi, soit une augmentation de plus de 20% par rapport à l'année précédente. Les mardis et jeudis sont les jours les plus fréquentés.

8.2 CENTRE D'ANIMATION

L'année 2022 a été une année de développement pour le Centre d'animation, que ce soit en termes de personnel, d'appropriation des locaux ou de fréquentation.

Suite à l'acceptation de la prise en charge des élèves de 7-8P l'après-midi au Centre de vie enfantine pour les parents qui le demandent, l'ASICE a pu se départir de la contrainte d'inscription de ces enfants. Depuis le mois de mars 2022, tous les élèves de la 7P à la 11S ont pu venir librement au Centre d'animation. Cette nouvelle liberté d'accès, cumulée au travail de communication ainsi qu'au bouche à oreille, ont porté leurs fruits puisque la fréquentation du Repère du Haut-Talent n'a cessé d'augmenter au cours de l'année 2022.

Alors que près de 180 enfants ont visité le Centre d'animation les après-midis du mois de mai, ils étaient près de 230 au mois de septembre et près de 250 au mois de novembre, avec comme nouveauté pour ce second semestre 2022, la présence d'élèves du secteur secondaire. Outre un accueil libre agrémenté d'un goûter, différentes activités leur ont été proposées telles que des jeux de société, des ateliers cuisine, des activités sportives en salle de gymnastique ou en extérieur, ou encore des activités créatrices ou manuelles. Les enfants ont aussi été largement mis à contribution pour la décoration des locaux. Selon la saison, des projets thématiques (Halloween, Noël, etc.) ont également été développés.

S'agissant de l'accueil sur le temps de midi, la même tendance haussière a été observée, tant à Cugy qu'à l'antenne de Froideville. Ainsi, au mois de novembre 2022, 459 enfants issus tant des classes de 7-8P que de celles de 9-11S ont profité des activités proposées avant la reprise des cours au Repère du Haut-Talent. A Froideville, dont une salle en sous-sol a été mise à disposition par la Commune en complément de la cantine du collège de la Fontaine dès la rentrée 2022-2023, ils étaient 437 enfants durant ce même mois de novembre, alors qu'ils n'étaient que 387 au mois de septembre précédent.

Face à ces augmentations de fréquentation, l'équipe d'encadrement a été renforcée au cours de l'année pour atteindre un total de 1.75 ETP à fin décembre 2022, composée de trois personnes fixes et d'un pool de remplaçants également composé de trois personnes. Cela a permis de limiter l'engagement de cantinières, d'assurer un bon encadrement des enfants fréquentant le Centre d'animation et son antenne de Froideville, tout en assurant une prise en charge adaptée d'une élève à besoins particuliers durant deux pauses de midi par semaine.

En termes d'infrastructures, les derniers aménagements intérieurs ont pu être finalisés, tant au rez-de-chaussée du collège du Motty que dans la salle au sous-sol du collège de la Fontaine à Froideville. L'équipe d'encadrement, restructurée à la suite du départ de son responsable et renforcée en raison de l'augmentation de la fréquentation, a pu prendre ses marques alors que les élèves 7P-11S ont pu s'approprier les locaux et découvrir les nombreuses activités proposées.

8.3 DEVOIRS SURVEILLÉS

Des séances de devoirs surveillés sont proposées par l'ASICE au prix semestriel de CHF 60.-, pour autant qu'un minimum de quatre personnes en fassent la demande.

Durant l'année 2022, 7 plages horaires ont été ouvertes pour les devoirs surveillés, avec les fréquentations suivantes :

Devoirs surveillés 1e semestre

Nombre d'enfants	Lundi	Mardi	Jeudi
Bretigny	Fermé	Fermé	Fermé
Cugy	13	6	12
Froideville	Fermé	Fermé	Fermé
Morrens	Fermé	Fermé	Fermé

Devoirs surveillés 2e semestre

Nombre d'enfants	Lundi	Mardi	Jeudi
Bretigny	Fermé	Fermé	Fermé
Cugy	10	5	Fermé
Froideville	7	4	Fermé
Morrens	Fermé	Fermé	Fermé

La demande de cette prestation est en net recul par rapport à 2021, avec une diminution de plus de 31% du nombre d'enfants accueillis. Le taux d'encadrement par du personnel auxiliaire est resté sensiblement identique, avec 1 adulte pour 4 à 10 enfants.

9 CONCLUSIONS

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégué·e·s, nous concluons le présent rapport en priant le Conseil intercommunal :

- vu le rapport du Comité de direction, relatif à la gestion et aux comptes de l'Association scolaire intercommunale de Cugy et environs pour l'exercice 2022 ;
- ouï le rapport de la commission de gestion ;
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

Le Conseil intercommunal décide

- de donner décharge au Comité de direction de sa gestion et des comptes pour l'année 2022.

Ainsi adopté par le Comité de direction le 3 mars 2023

Au nom du Comité de direction

F. Roth C. Bovay

10 ANNEXES

ANNEXE 1 : COMPOSITION DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Composition du Conseil intercommunal	
Bretigny	Markus MOOSER
	Stéphanie ROCHE
	Dorothée LEBEGUE
	Seema NEY
	Christophe PACCAUD
Cugy	Thierry AMY
	Jean-Pierre STERCHI
	Andréas ZAUGG
	Alain BUGNON / Patrick KUCERA (dès le 06.10.2022)
	Laurent TRIBOLET
Froideville	Pierre-Alain WITZIG
	Jean-Louis MEYLAN
	Pascale BROUZE
	Sylvie LEUTHOLD
	Nathalie CACHELIN
Morrens	Sandra HULAAS
	Frédéric STAEHLI
	Silvana BARRAUD
	Sébastien CHERPIT
	Tristan PIGUET

ANNEXE 2 : COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Composition du Conseil d'établissement

Parents	Amélie IOSET	Organisations	Christophe PACCAUD
	Vanessa MASON		Bea VEIGA
	Godefroy PICAULT		Vincent REY
	Nicola BIGLER		Antoine COMBE
Communes	Roger AMMANN	Ecole	Virginie DORTHE
	Frédérique ROTH		Sophie BRUNNER
	Jean-François THUILLARD		Kimberley ROY
	Didier BEUCHAT		Valérie LARPIN

ANNEXE 3 : EFFECTIF DES ÉLÈVES DE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE PAR NIVEAU ET LIEU DE RÉSIDENCE

Effectif EPS Cugy au 01.10.2022

	Bretigny	Cugy	Froideville	Morrens	Autres	TOTAL
1P	10	28	25	11	0	**74**
2P	11	29	27	24	1	**92**
3P	12	30	51	20	1	**114**
4P	11	30	34	12	1	**88**
5P	6	32	34	14	2	**88**
6P	12	26	26	10	1	**75**
7P	11	44	37	11	2	**105**
8P	11	37	42	12	0	**102**
Total P	**84**	**256**	**276**	**114**	**8**	**738**
9VG	9	16	21	4	2	**52**
9VP	4	18	17	7	0	**46**
10VG	8	26	18	6	3	**61**
10VP	6	13	19	4	0	**42**
11VG	14	22	29	3	2	**70**
11VP	3	19	14	11	0	**47**
Total S	**44**	**114**	**118**	**35**	**7**	**318**
TOTAL P+S	**128**	**370**	**394**	**149**	**15**	**1056**